



**Rapport du président du jury du concours externe et interne  
pour l'accès à l'emploi d'Attaché des systèmes d'information et de communication  
au titre de l'année 2019**

J'ai bien volontiers accepté la proposition de présider le jury du concours pour l'accès à l'emploi d'attaché des systèmes d'information et de communication (ASIC) pour 2019.

Je tiens à adresser mes sincères remerciements aux membres du jury pour avoir mis à la disposition du ministère leur temps et leurs compétences, afin de permettre la sélection des meilleurs candidats. Mes remerciements vont également au bureau des concours pour la qualité de l'organisation des épreuves.

#### **Ouverture du concours**

L'arrêté d'ouverture du concours a été publié le 23 août 2018 ; il fixait à 1 le nombre de postes ouverts au concours externe et à 1 au concours interne.

172 candidats (151 en 2017) se sont inscrits pour le concours externe, dont 39% de femmes ; 44 agents se sont inscrits pour le concours interne, dont 9% de femmes. 41,27% des candidats externes (42,38% en 2017) sont âgés de moins de 30 ans.

#### **Epreuves d'admissibilité**

Les épreuves d'admissibilité se sont tenues les 20 et 21 février à Saint Ouen.

Le jury s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril pour établir la liste des candidats admissibles.

Il a constaté, cette année à nouveau, un taux de présence très faible et en forte baisse, aux épreuves d'admissibilité, notamment pour le concours externe : seuls 23 candidats sur les 172 inscrits au concours externe, soit 13,37% (contre 38 candidats sur 151 inscrits en 2017),

se sont présentés aux épreuves écrites. Le taux de présence est certes plus élevé pour le concours interne : 34,09%, mais en nette baisse (42,86% en 2014).

#### *Epreuve « Note de synthèse »*

Le jury déplore que de nombreux candidats ne maîtrisent pas suffisamment le format de l'exercice de la note de synthèse, la structure même de la note étant trop souvent défailante. Certains se contentent d'un simple inventaire des éléments disponibles dans les documents du dossier, sans réelle mise en perspective, alors que d'autres rédigent des généralités sans référence aux documents. Trop de candidats confondent le principe de la dissertation et celui de la note de synthèse. Pour les prochaines sessions, les candidats auront tout intérêt à se documenter sur le formalisme d'un tel exercice et ce qui en est attendu (support de formation disponible à La Documentation française) et à se familiariser avec lui.

#### *Epreuve de mathématiques*

De graves lacunes ont à nouveau été constatées dans cette matière. Les calculs simples sur les suites et les matrices sont souvent méconnus. L'exercice de probabilité a été mieux traité par les candidats.

Il est à noter que la moitié des candidats tant du concours interne que du concours externe ont plutôt bien réussi cette épreuve.

La moyenne des notes est en forte progression par rapport au concours 2017, mais reste globalement faible. La moyenne des notes est de 6,69 au concours externe et de 8,32 au concours interne.

#### *Epreuve d'anglais*

Cinq candidats du concours externe (sur 21) ont obtenu une note éliminatoire en anglais. La moyenne des notes a été meilleure au concours interne.

Le jury rappelle que les candidats doivent, afin de bien montrer leur compréhension du texte proposé, utiliser leurs propres mots et non se contenter d'une simple paraphrase.

#### *Epreuve option « Informatique »*

Le niveau global des candidats internes s'est amélioré par rapport au concours de 2017 (12 de moyenne en interne, 11 en externe)

Si la série de questions ainsi que la partie « organisation » du problème ont été plutôt bien traitées, les parties « conception » et surtout « développement » sont très loin de ce que le jury pouvait attendre.

Les copies font apparaître d'importantes lacunes en « systèmes » : l'option semble avoir attiré quasi-exclusivement des profils de manager et/ou conception de projet.

### *Epreuve option «réseaux et télécommunications »*

Le sujet «réseaux et télécommunications » avait été divisé en 3 parties :

- questions de cours : connaissances sur les bases et l'actualité de la discipline,
- résolution d'une problématique réseau, qui mettait à contribution les connaissances et la logique du candidat,
- question ouverte portant sur la sécurité d'un réseau local : les connaissances et l'imagination permettaient de proposer diverses solutions.

Les copies ont fait apparaître chez certains candidats de nombreuses lacunes sur les fondamentaux des réseaux de communication Informatique. L'exercice de résolution d'une problématique réseau, plus pratique, a été plutôt bien compris. La question ouverte portant sur la sécurité d'un réseau local a permis à certains d'émettre des propositions, avec plus ou moins de fantaisie et d'imagination, et parfois à propos.

Pour toutes les épreuves, le jury a déploré la très faible qualité de présentation et de rédaction de certaines copies, rendant la correction très pénible (sans que ces candidats soient toutefois pénalisés).

A l'issue de la réunion du jury, six candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, sept au concours interne.

### **Epreuves d'admission**

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 13 et 14 mai 2019 à Paris. Tous les candidats admissibles se sont présentés aux épreuves, qui étaient au nombre de deux :

- un entretien avec le jury, à partir d'une intervention liminaire sur un sujet de portée générale tiré au sort pour les candidats au concours externe ou à partir d'une présentation du parcours professionnel et personnel pour les candidats au concours interne ;
- un entretien avec un jury sur un sujet tiré au sort dans la discipline choisie comme option (informatique ou réseaux et télécommunications). Huit des candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve réseaux et télécommunications et cinq à celle d'informatique.

Au total, le jury a constaté, à l'issue des épreuves d'admission, le bon niveau technique des candidats.

### *Entretien avec le jury*

D'une façon générale, cet entretien aurait pu être mieux préparé. Les candidats n'ont pour la plupart guère montré de vision de leur carrière en tant qu'ASIC, ne se sont guère projetés dans leurs futures fonctions. Le jury a constaté chez beaucoup une difficulté à prendre du recul par rapport à leur expérience professionnelle.

-concours interne : le jury a estimé que les candidats doivent mieux préparer leur intervention initiale sur leur expérience professionnelle ; ils devraient montrer ce que leurs diverses expériences professionnelles peuvent apporter au ministère, en évitant de se concentrer sur leurs dernières fonctions à la DSI. Il leur faudrait enfin expliciter leur motivation pour exercer les fonctions d'ASIC.

-concours externe : l'aptitude à présenter le sujet tiré au sort a été très variable ; certains candidats ont éprouvé de la difficulté à s'éloigner du texte proposé. En outre, le jury a constaté chez la plupart des candidats un manque de connaissance des missions du ministère et une ignorance de la spécificité des tâches confiées aux ASIC. La moyenne de l'ensemble des notes des épreuves d'admission du concours externe a fléchi de 14,36 à 12,65.

### *Epreuve option « réseaux et télécommunications »*

Dans l'ensemble, cette épreuve a été maîtrisée par la majorité des candidats. Certains ont cependant peine à structurer leurs réponses.

### *Epreuve option « Informatique »*

L'exercice de présentation d'un sujet en 10 minutes n'est pas toujours bien maîtrisé par les candidats. S'ils structurent plutôt bien leurs discours et avancent des idées pertinentes, ils n'arrivent cependant pas tous à utiliser pleinement le temps qui leur est imparti. Lors de l'évaluation de l'épreuve, le jury a regretté qu'un manque d'ouverture et de mise en perspective ait porté préjudice à certains, au vu des fonctions que seront amenés à exercer les futurs ASIC. Enfin, par rapport au rôle que joue l'ASIC au sein de la DSI, orienter l'entretien sur des questions de pilotage, d'organisation d'équipes et de projets lui aurait semblé nécessaire.

## **Résultats**

La réunion d'admission s'est tenue le 17 mai 2019. Le jury a établi les deux listes des candidats admis, pourvoyant ainsi les deux postes ouverts, l'un pour le concours externe, l'autre pour le concours interne.

Le candidat admis au concours externe a obtenu la qualification informatique de programmeur des systèmes d'exploitation. Le candidat admis au concours interne a obtenu la qualification d'analyste.

Il a décidé d'établir une liste complémentaire pour chaque concours : composée d'une candidate au concours externe, elle se compose de deux candidats au concours interne.

**Le Président du Jury**



**Jean-François BLARE**

